



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal le 13 septembre 2021, sont entrés en vigueur le 20 septembre 2021, date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard émis suite à l'approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

- **Règlement (2021)-101-28** modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à la zone TM-678 Projet La Belle;
- **Règlement (2021)-103-18** modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à la zone TM-678 Projet La Belle;
- **Règlement (2021)-106-23** modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au PIIA 18;
- **Règlement (2021)-107-13** modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone TM-678.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 29 septembre 2021.

Claudine Fréchette
Greffière